



## RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

**Objet : Demande d'un crédit de CHF 239'500.— pour des ouvrages communaux d'infrastructure au lieu-dit « Pré Bryand » : bouclage d'eau potable passant sous la Broye avec demande de crédit – préavis 25-17**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La COGEFIN s'est réunie le lundi 20 novembre à 20h00.

Selon l'article 38 du règlement du Conseil communal, la COGEFIN est chargée de l'examen des implications financières supérieures à CHF. 50'000.- par préavis, sans se prononcer sur son bien-fondé ou sur les propositions émises.

Il s'agit d'un préavis d'investissement, destiné à mettre aux normes notre réseau d'eau potable et de défense incendie. Ces travaux étant prévus dans le plan d'investissements pour 2018, la COGEFIN vous propose, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 25/17 ;
  - ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet et celui de la COGEFIN;
  - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
  -
1. autorise formellement la Municipalité à faire entreprendre les travaux d'ouvrages communaux d'infrastructure au lieu-dit « Pré Bryand », bouclage d'eau potable passant sous la Broye,
  2. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 239'500.— TVA incluse, pour la réalisation d'une conduite eau potable dans le secteur Pré Bryand,
  3. prend acte que le total des dépenses-recettes de la conclusion 2 sera comptabilisé au bilan dans les comptes d'investissements des services concernés, avec solde amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en 30 ans au maximum,
  4. autorise formellement la Municipalité, selon les nécessités, à emprunter partie ou tout de la dépense globale de CHF 239'500.— aux meilleures conditions du moment.

Moudon, le 24 novembre 2017

La rapportrice  
S. Freymond

Présent-e-s : Mmes Demierre, Guex-Ombelli et Freymond, MM. Pereira, Goy, Lohner, Piguet et Isufi.